



Schweizerischer Getreideproduzentenverband  
Fédération suisse des producteurs de céréales  
Federazione svizzera dei produttori di cereali

# Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser,  
Président

## Davantage d'agronomie dans la politique agricole

La révolte paysanne et les manifestations agricoles de ces derniers mois ont mis en lumière un problème qui couve et s'amplifie depuis de (trop) nombreuses années : la complexité de notre politique agricole. Dans les années 90, les paiements directs étaient étroitement liés aux prestations écologiques requises, un système relativement simple. Depuis, les contraintes n'ont cessé d'évoluer et d'augmenter, rendant l'ensemble ingérable pour les paysans. Qui peut être sûr à 100 % de

tout faire juste sans risquer une sanction lors d'un contrôle ? Vraisemblablement plus personne actuellement.

Les revendications visant à diminuer la charge administrative sont non seulement louables, mais surtout nécessaires. Dans le cadre de la PA 2030, la FSPC s'engage pour remettre la production de denrées alimentaires et l'agronomie au centre des débats. Les mesures suivantes devront être intégrées :

- Augmenter les soutiens à la production de denrées alimentaires
- Intégrer les paysans dans la fixation des mesures / objectifs, pour que la mise en œuvre soit comprise, réalisable et proche de la pratique
- Définir et prendre des mesures uniquement si elles ont été validées scientifiquement et qu'elles permettent d'atteindre les objectifs fixés. L'agriculture ne doit pas être un terrain d'essais à grande échelle !
- Garantir une nutrition des plantes adéquate et une protection suffisante par des moyens de lutte efficaces, permettant d'atteindre la quantité et la qualité voulues.

Pour contrebalancer l'agriculture purement productiviste de la deuxième moitié du 20ème siècle, la politique agricole actuelle a été trop loin dans l'écologisation. Il faut maintenant trouver un juste milieu, reprendre sérieusement les bases agronomiques et définir une base légale permettant réellement de produire tout en respectant l'environnement.



Rahel Emmenegger,  
Directrice adjointe

## Oléagineux : le tournesol a le vent en poupe

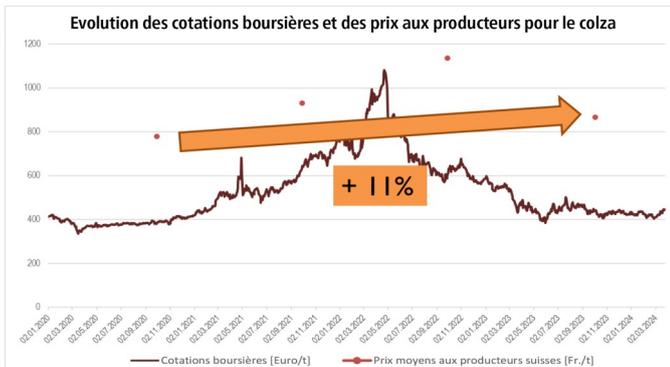
La convention-cadre avec SwissOlio (Association suisse des fabricants d'huiles, de graisses et de margarines comestibles) pour la récolte 2025 reste stable pour le colza avec 106'000 t et augmente de 6'000 t pour le tournesol, ce qui porte le total à 26'000 t. Les producteurs d'oléagineux ont donc la possibilité d'augmenter leur production. Grâce à ces possibilités de transformation élevées, de nouveaux producteurs sont les bienvenus et des augmentations de surface sont

possibles sans problème.

Pour le soja, les quantités contractuelles de 7'000 t sont inférieures de 500 t à celles de l'année dernière. Comme ces quantités n'ont pas été atteintes lors des récoltes précédentes, il ne faut pas s'attendre à des réductions lors de l'inscription. Ce soja est destiné à la production d'aliments pour animaux.

Dans le cas d'une forte demande et d'une offre plus faible, il serait logique de s'attendre à des prix plus élevés. Ce n'est toutefois pas le cas pour les oléagineux, car l'offre ne se limite pas à la Suisse. Les importations sont possibles sans limitation de quantité. Une offre nationale trop faible ou nettement plus chère est rapidement complétée par des graines étrangères ou directement par de l'huile. Les prix suisses à la production (il n'y a pas de prix indicatifs) dépendent donc fortement des cotations boursières internationales.

Après la hausse massive des prix en 2022, ceux-ci ont été nettement plus bas en 2023. Mais si l'on fait abstraction des deux années exceptionnelles de 2021 et 2022 (Corona et guerre en Ukraine), les prix ont augmenté de 11% en 2023 par rapport à 2020. Il faut maintenant attendre de voir si l'évolution des prix pour la récolte 2024 continuera dans cette direction et si la culture du colza restera attractive malgré les grands défis au niveau des produits phytosanitaires.



## Données importantes pour les attributions de la récolte 2025

**Inscription :** Les producteurs actuels ont déjà reçu directement d'Agrosolution l'invitation à s'inscrire en ligne jusqu'au 12 juin 2024. Les nouveaux producteurs intéressés peuvent s'annoncer auprès d'Agrosolution afin que les documents d'inscription leur soient également envoyés.

La FSPC procédera à la fin juin à l'attribution des quantités indépendamment de la qualité annoncée (HOLL ou HO / classique pour le colza et le tournesol) après la clôture des inscriptions. La quantité attribuée peut alors déjà être consultée en ligne. Le passeport produit avec la quantité attribuée sera envoyé début juillet.



Pierre-Yves Perrin,  
Directeur

## Les coûts de production – une inconnue

Le calcul des coûts de production par branche de production ne se fait pas couramment sur les exploitations suisses. Il s'agit d'un exercice compliqué, car chaque exploitation est différente : zone de production, taille de l'exploitation, avec ou sans bétail, nombre de cultures dans l'assolement, investissements réalisés au cours des dernières années, potentiel de production, etc. Ces facteurs influencent les prestations (produits), mais également les charges de structure, qui constituent un

facteur de coût important et parfois difficilement influençable.

Les grandes cultures représentées par la FSPC (céréales, oléagineux, protéagineux) sont des cultures « simples », qui ne nécessitent pas une mécanisation très spécialisée comme, par exemple, pour les pommes de terre ou les betteraves. Le calcul des coûts de production n'en est pas pour autant simplifié. Combien gagne-t-on avec un hectare de blé, d'orge ou de colza ?

Les calculs suivants sont réalisés sur une exploitation de grandes cultures de 37 ha SAU (dont 30.7 ha de terres assolées), avec 10 ha de blé panifiable (rendement : 70 dt/ha), 5 hectares de colza (rendement : 40 dt/ha) et 4 hectares d'orge (rendement : 80 dt/ha). Il s'agit de l'exploitation « moyenne » de grandes cultures en zone de plaine selon la classification d'Agroscope. La production est en PER, donc sans contribution extenso et sans primes de label. Les chiffres sont estimés et arrondis ; ils sont destinés à avoir un aperçu global de la situation et ne correspondent par conséquent à aucune exploitation réelle.

	Blé panifiable classe Top, SGA	Colza, SGA	Orge, PER
<b>Produit des cultures [Fr./ha]</b>			
Rendement x prix brut	4'000	3'450	2'800
Valeur de la paille	300	0	300
Supplément aux céréales et contributions spécifiques	130	700	130
Paiements directs de base	600	600	600
Contribution pour les terres ouvertes	400	400	400
Autres paiements directs (travail du sol réduit, couverture de sol, qualité paysage, etc.)	450	450	450
<b>Total des produits</b>	<b>5'880</b>	<b>5'600</b>	<b>4'680</b>
<b>Coûts de production [Fr./ha]</b>			
Coûts spécifiques (semences, engrais, phytosanitaires, cotisations professionnelles, taxes d'entrée au centre collecteurs, séchage, assurances, etc.)	-1'800	-1'600	-1'100
Coûts de structure	-3'400	-3'400	-3'400
<b>Total des coûts</b>	<b>-5'200</b>	<b>-5'000</b>	<b>-4'500</b>
<b>Résultats</b>			
Résultat [Fr./ha]	680	600	180
Nombre d'heures par hectare [h]	20	20	18
<b>Revenu horaire [Fr./h]</b>	<b>34</b>	<b>30</b>	<b>10</b>

Quelle analyse tirer de ces données ?

- Des différences importantes de résultats entre les cultures sont constatées
- Le nombre d'heures de travail par hectare influence fortement le résultat
- Au niveau suisse : la confirmation que les céréales fourragères ne fournissent actuellement pas un revenu suffisant et que la production est à peine rentable. Le colza et le blé panifiable s'en sortent mieux, mais la situation n'est pas pour autant satisfaisante.
- Au niveau de l'exploitation : chaque producteur doit faire l'exercice sur sa propre exploitation avant de tirer ses propres conclusions.
- Lors de la planification de l'assolement, il est important de prendre en compte non seulement les aspects agronomiques, mais aussi les coûts de production des différentes cultures.

## Ordonnances agricoles 2024 – la FSPC prend position

Exercice annuel obligé, une consultation sur les ordonnances agricoles a eu lieu entre le 24 janvier et le 1er mai 2024. Le Comité de la FSPC a pris position et demandé des adaptations, dont les plus importantes sont citées ci-dessous. La prise de position complète peut être consultée sous : [www.sgpv.ch/prise-de-position](http://www.sgpv.ch/prise-de-position).

- Suppression des 3.5 % de surfaces de promotion de la biodiversité sur les terres assolées
- Les programmes de non-recours aux produits phytosanitaires, de couverture de sol et de travail du sol réduit doivent être appliqués à la parcelle. Une mise en œuvre à la culture ou sur l'exploitation entière freine l'application de ces mesures
- Ajourner l'entrée en vigueur de Digiflux. Les réflexions sur Digiflux ne sont de loin pas abouties. L'introduction d'un tel outil doit être mûrement réfléchi ; l'outil devra en outre être simple à utiliser, basé sur des expériences de la pratique, correspondre à la réalité du terrain et ne pas demander de données qui vont au-delà du minimum légal.
- Protection à la frontière pour les céréales panifiables : le prix de référence pour l'importation des céréales panifiables doit être augmenté à Fr. 60.-/dt et la charge douanière ne doit pas être limitée à Fr. 23.-/dt. Ces deux mesures servent à diminuer la pression des importations et à renforcer la filière panifiable indigène.
- Introduction d'une contribution spécifique pour les céréales fourragères, afin d'en améliorer la rentabilité avant que les surfaces ne diminuent davantage